

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Valence

du 2 avril 2019

COLLEGE UNIQUE

Titulaires

- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)
- o Christophe DETRE (CFDT)

Diffusion :

Jérôme GLOMOT
Pascal LAINE
Jean-Pierre MOREL
Karine JONET
Charlotte GODARD

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :
<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

- o Christophe DETRE (CFDT)
- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)

Excusés :

Absents :

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Alain TAILLEUR-TARBE	Responsable du Site de Valence
Sandrine BRUNET DORLEANS	RRH OIC

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Les délégués du personnel **Cfdt** pourront être accompagnés d'un délégué syndical lors de cette réunion.

Q1 - Bilan des activités du Site de Valence (ex CSV) ?

REPONSE

Pas de nouveauté particulière depuis la dernière réunion. Il est à noter une remise de proposition la semaine dernière pour IMA (Inter Mutuelle Assistance) pour une soutenance prévue mi-avril. Il s'agirait d'une infogérance globale. La vague 3 d'ERP France a également démarré ce week-end. Plusieurs propositions restent toujours en cours au sein de Thales.

Q2 - Pouvez-vous veiller à ce que les CRs soient en ligne sur l'intranet et accessible à tous les collaborateurs ? Malgré la réponse du dernier CR (remontée faite à l'équipe Relation Sociale), le CR de Décembre 2018 n'est toujours pas en ligne à l'heure où nous écrivons. Même constat pour le CR de février 2019.

REPONSE

Le nécessaire devrait être fait rapidement.

Q3 - Le mois dernier nous vous posions cette question :

Poursuite du déploiement de la rémunération variable :

- o Aux taux cibles pour les collaborateurs LR8 et LR9 déjà attributaires
- o Eligibilité nouvelle de collaborateurs LR8 spécialistes et/ou en situation de management. Pour ces collaborateurs, le rattachement au taux cible se fera en 2 étapes :
 - 4% en 2019
 - 8% en 2020

Ma question : Qu'est-ce qu'un « spécialiste » ? En cas d'éligibilité, qu'elle est la démarche pour obtenir la rémunération variable ?

Pouvez vous fournir le calendrier des prochaines commissions à venir ?

Quelles sont les formalités à remplir pour pouvoir présenter sa candidature ?

Y a-t-il un quota à respecter dans l'éligibilité des collaborateurs spécialistes ?

REPONSE

Comme indiqué dans le précédent compte-rendu, il existe une commission spécifique à Thales Services qui a pour objectif de valider les dossiers de candidature à une reconnaissance spécialiste NR8 (les spécialistes n'étant reconnus au niveau Groupe qu'à partir du NR9). La commission a lieu une fois par an, idéalement en début d'année avant le déploiement de la politique salariale.

L'identification des candidat(e)s s'effectue par plusieurs canaux :

- Partage entre les RH et les manager lors de la People Review

- Partage entre le salarié et le manager lors de l'EDP
- Partage entre le salarié et son RRH lors d'un entretien RH

Les retours sur les candidatures sont assurés par les RRH et les managers. A défaut de retour, le salarié peut toujours les solliciter sur le sujet.

Q4 - La communication entre les lignes de service est encore compliqué. Quel axe d'amélioration pouvez-vous nous proposer afin de fluidifier les échanges ?

REPONSE

La communication en générale reste quelque chose de toujours compliqué. Ceci étant de nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour permettre une meilleure fluidité entre les équipes. Dans le cadre de NEO, plusieurs actions ont été menées pour faciliter la communication entre les managers dans leur rôle national (séminaires, formation aux méthodes agile...). Par ailleurs de nombreuses actions de communication à destination des salarié(e)s ont été mises en œuvre : coffee & chat, petit déjeuner, réunion sur les sites où est présent OIC suite aux CODIR... La Direction d'OIC s'est dotée d'une apprentie en Communication pour renforcer les événements et le partage d'information et reste en soutien des managers sur les actions de communication et d'animation d'équipes.

Il est rappelé l'importance de se parler, remonter les problèmes, participer aux réunions d'équipe....

Q5 - Dans le cadre du déménagement des locaux, pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement du projet ?

Les différentes lignes de service seront elles impliquées dans la disposition des futurs bureaux ?

Un local pour les représentants syndicaux est-il prévu ?

REPONSE

Le déménagement est toujours prévu au bâtiment B. Un dossier a été réalisé pour expliquer le projet, il a été finalisé mi-mars. Il devrait y avoir prochainement une page « light » sur le sujet. Le planning est en ligne.

Les différentes lignes de services seront impliquées dans la disposition des futurs bureaux. A date, il n'est pas prévu de local syndical.

Q6 - Arrivée de Concur

Lors d'un mail de communication datant du 18/03, il est écrit de saisir les NDFs avant jeudi 21 mars 17h00, pourtant lorsqu'on va dans JNOTE, ce n'est déjà plus possible (la ligne création n'existe plus).

C'est d'ailleurs écrit le 20/03 dans jnote...

CONCUR

Votre nouvelle plateforme de réservation des déplacements et de gestion des notes de frais

Le nouvel outil CONCUR, qui va remplacer Traveldoo et JNote, sera déployé **le lundi 25 mars 2019**.

Dans un souci de fluidité, si vous devez planifier un déplacement pour un départ après ce vendredi 22 mars, nous vous invitons à patienter jusqu'au lundi 25 mars pour effectuer votre réservation sur le nouvel outil.

Nous vous recommandons **dès cette semaine** :

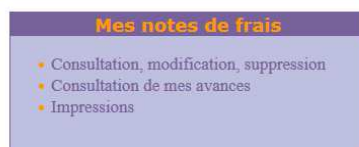
1. De vérifier les informations de votre profil dans CONCUR et de le compléter. La mise à jour du manager dans le profil CONCUR vient de Workday(*).
2. De déléguer à votre assistante de département l'utilisation de CONCUR.
3. De déléguer votre validation manager si nécessaire.

Les réservations des collaborateurs font désormais l'objet d'une validation du responsable hiérarchique ou du projet sur lequel est affectée la dépense.

Attention, il est interdit de réserver vos déplacements sur CONCUR avant le 25 mars.

Arrivée de Concur le 25 mars en remplacement de JNOTE et Traveldoo : Veuillez valider vos OM, Avance de frais pro., NDF et IDS pour le 20 mars, et terminer vos réservations de voyages dans Traveldoo pour le 22 mars 2019.

V Notes de frais



[Menu principal](#)

Pourriez-vous anticiper vos futures communications et informations avec un délai de prévenance raisonnable ?

REPONSE

Le point de vigilance sur les délais de prévenance est remonté.

Q7 - Utilisation de Concur :

Prévoyez-vous des sessions de formation / information à l'utilisation de l'outil ?

Comment seront traités les notes de frais en suspend ou en transition Jtimes / Concur et présentant des cas d'exception ?

REPONSE

Des formations pour l'ensemble des assistantes ont été déployées. Pendant 15 jours, elles ont bénéficié d'un lien spécifique pour les accompagner dans l'utilisation de l'outil. Il y a une vidéo sur la page d'accueil de CONCUR pour guider le salarié, l'assistante et le manager. Il y a régulièrement des messages sur cette même page sur des sujets spécifiques à l'outil.

A noter qu'une adresse CONCUR.Assistance@thalesgroup.com est dédiée aux salariés et assistantes qui souhaitent d'avantage d'information. Des tutos sont également disponibles via cette enquête. C'est également vers cette adresse que doivent être remontés les cas spécifiques.

Q8 - COPENIC II - Propreté du bâtiment.

Quel plan d'action a été défini suite à la réunion tenue avec VINCI suite à l'audit ?

REPONSE

Une réunion a eu lieu entre la Direction du site et VINCI. Le sujet a été remonté en central. A date il n'y a pas de plan d'action défini car il n'y a pas d'accord entre la société de nettoyage qui considère qu'elle

assure le service et Thales qui a une vision tout autre.

Q9 - Audit VINCI

Dans le cadre de l'audit, les auditeurs nous ont précisés qu'il n'était pas à leur charge de faire la poussière sur les matériels informatique. Qui le fait ? Avec quels (s) outils ?

Suite à la réponse à cette question lors de notre dernière réunion, pourriez-vous nous fournir le lien du catalogue des fournitures ?

REPONSE

Les commandes de fournitures sont gérées par Patrick HERAIL. Les commandes sont passées sur blueshop.

Q10 - Droit d'entrée et prise en charge de la Cantine.

Le droit d'entrée sur Valence est de 3,77 (3,81 depuis janvier) euros avec une prise en charge de 2,00 euros par le CE.

Le droit d'entrée sur Vélizy est de 3,77 euros avec une prise en charge de 3,77 euros par le CE.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette différence de traitement pour les salariés d'une même société ?

Des tickets de cantines de Valence de salariés de TS ont été fourni à la RH suite à la dernière réunion, pourriez-vous nous faire un retour ?

Nous maintenons cette question afin d'avoir un retour sur l'avancement de l'instruction.

REPONSE

Nous sommes en attente du retour des relations sociales sur le sujet.

PROCHAINE REUNION : jeudi 2 mai 2019 à 14h00